



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 98366

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les suites données au vote de la résolution visant à promouvoir l'harmonisation des législations européennes applicables aux droits des femmes. En effet, en février 2010, l'Assemblée nationale a voté, à la quasi-unanimité, en faveur de ce texte, qui vise à harmoniser les droits des femmes en Europe. Ainsi, la clause de l'Européenne la plus favorisée impliquait que le Gouvernement présenterait au Parlement, "avant le 31 décembre 2010, un rapport sur l'état du droit français en la matière, dans la perspective d'une mise en oeuvre rapide des avancées qui seront réalisées au niveau européen". Il devait également annoncer les initiatives qu'il entendait prendre "pour mettre en oeuvre dans le droit national, les dispositions législatives et réglementaires les plus avancées déjà prises par les États membres dans les domaines qui relèvent de compétences nationales". Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer pourquoi le Gouvernement n'a pas respecté les délais de présentation de ce rapport, et ce qu'il entend mettre en oeuvre pour favoriser le droit des femmes.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98366

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 658

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)